

CIRCULAIRE

DOSSIER : SPREP 2/9/1

À L'ATTENTION DE : Points de contact nationaux
PROE
CORP

DATE : 31 janvier 2020

CIRCULAIRE : 20/05

OBJET : **NOTE D'INFORMATION DU PROE SUR LES MESURES PRÉVENTIVES CONCERNANT LE CORONAVIRUS**

Chers Membres et partenaires du PROE,

Cette note est destinée à vous faire part des mesures préventives que le PROE met en place concernant le coronavirus, établies en conformité avec les décisions du gouvernement du Samoa, en sa qualité de pays hôte du Secrétariat.

Le ministre de la Santé du Samoa, en vertu de l'article 2 de l'Ordonnance relative à la santé de 1959 qui reconnaît le coronavirus comme étant une maladie infectieuse, a signé une déclaration à ce sujet. Ladite déclaration autorise le directeur général du ministère de la Santé à « *surveiller, protéger et défendre le Samoa contre cette maladie infectieuse* » et l'habilite à utiliser certaines mesures, notamment la restriction des voyages.

L'équipe de direction du PROE a rencontré et informé l'ensemble du personnel de ces mesures, qui auront une incidence sur les voyages et les interventions professionnelles proposés dans la région et en dehors. Nous nous excusons des inconvénients que cela pourrait occasionner, mais précisons que cela est nécessaire pour prévenir la propagation du virus et protéger la région que nous servons et le personnel du PROE.

1. Le personnel du PROE ne voyagera pas vers ou à l'intérieur des pays référencés dans la liste de restriction de voyages délivrée par le gouvernement du Samoa.
2. Tous les directeurs soumettront une liste, par ordre de priorité, des voyages essentiels et non essentiels dans les trois (3) prochains mois pour examen et décision finale du Directeur général.
 - a. Même pour les déplacements estimés essentiels, les membres du personnel qui ne sont pas rassurés à l'idée de les faire seront écoutés et pourront choisir de ne pas voyager.
 - b. Ce message s'adresse à l'ensemble du personnel du PROE, y compris le personnel détaché.
3. Une mise à jour de la situation sera transmise à l'ensemble des employés tous les deux jours par l'équipe des Ressources humaines dès sa réception. Il faudra vérifier régulièrement ces actualisations puisqu'elles pourraient évoluer en fonction de nouveaux éléments portés à notre connaissance.

4. L'ensemble des directeurs et du personnel est invité à envisager d'autres options telles que :
 - a. la modification des itinéraires afin d'éviter des pays inclus dans la liste ;
 - b. la mise en œuvre de téléconférences ou un équivalent ; et/ou
 - c. le report du voyage.
5. Une équipe d'intervention d'urgence mise sur pied ; elle comprend le Directeur général, les directeurs généraux adjoints, les directeurs financiers et des ressources humaines, ainsi qu'un conseiller juridique. Cette équipe a pour mission d'étudier la position et les décisions du PROE en la matière et de fournir des orientations en temps opportun à l'équipe de direction.
6. Tous les directeurs transmettront aux employés, aux consultants et aux visiteurs les restrictions de voyages préconisées par le gouvernement du Samoa, en précisant que les informations sont susceptibles d'évoluer à la lumière de nouveaux éléments.
7. Concernant tous les voyages des trois (3) prochains mois, le Directeur général prendra la décision finale, qui sera fondée sur les conseils des directeurs.
8. En ce qui concerne le personnel détaché, Mme Marion Tuipulotu-Chan Chui marionc@sprep.org sera le point de contact, en copie du service humanresources@sprep.org. *Toute note d'information gouvernementale pertinente doit également être transmise à Mme Tuipulotu-Chan Chui, afin qu'elle soit diffusée à l'ensemble du personnel par le service des ressources humaines.*
9. Conformément à la pratique habituelle, l'équipe des ressources humaines du Secrétariat diffusera les avis officiels concernant les conseils relatifs aux restrictions pour les voyages et toute autre information pertinente au sein du PROE.

Nous comptons sur la patience et la compréhension de tous nos membres et partenaires, sachant qu'il s'agit de mesures préventives jugées prioritaires par le PROE, conformément aux décisions du gouvernement du Samoa qui a communiqué ces informations officielles au PROE.

Bien cordialement,



Kosi Latu

Directeur général